



VILLE DU LOCLE

**Le Locle**

Urbanisme horloger inscrit au patrimoine mondial  
de l'UNESCO



**Commune des Brenets**

## **Communiqué de presse**

**Conseil communal de la Commune des Brenets**

**Conseil communal de la Ville du Locle**

**Votation du 28 juin sur la fusion des communes des Brenets et du Locle**

### **Une campagne inédite pour un projet d'avenir**

**Le projet de fusion entre Les Brenets et Le Locle est un projet de qualité et d'avenir. La campagne qui y est liée promet d'être inédite. Afin d'informer et de susciter le plus large débat possible malgré les restrictions liées au covid-19, cette campagne, initiée par les exécutifs des deux communes, passe par une permanence téléphonique des élus communaux eux-mêmes jusqu'à l'organisation de débats sur inscription permettant de respecter les exigences sanitaires fédérales.**

Selon les autorités politiques, unanimes à soutenir la fusion, ce projet offre une assise financière plus solide pour les deux communes. Il prévoit une baisse importante d'impôts (de 75% à 69%) pour les contribuables brenassiers. C'est en effet le coefficient fiscal arrêté voici un an par le peuple loclois qui s'appliquera. Par ailleurs, l'aide à la fusion versée par l'Etat permettra de développer le tourisme et l'attractivité de la nouvelle commune sans obérer ses finances.

Au niveau politique, le poids plus important de la nouvelle entité représente aussi un avantage non négligeable dans le dialogue avec l'Etat et les autres communes du canton. Pour les sociétés locales et les clubs sportifs, le soutien communal demeure plein et entier et une fusion permettra d'élargir le bassin de recrutement et le public potentiel.

Pour soutenir ce projet, les Conseils communaux ont initié une campagne qui sort des sentiers battus. Par exemple, lors de « la permanence du jeudi », les citoyennes et citoyens loclois et brenassiers pourront débattre directement au téléphone avec leurs conseillers communaux. C'est une des nouveautés prévues dans le cadre de cette campagne officielle.

Un autre point fort a été présenté dans le cadre de la conférence de presse de ce vendredi 29 mai 2020 aux Brenets. Ainsi, et pour la première fois, les débats proposés à la population des deux communes se feront sur inscription afin de respecter les directives sanitaires fédérales et cantonales.

Le scrutin, qui aura lieu le 28 juin prochain, fait suite aux travaux lancés depuis plusieurs années, sur demande des autorités brenassières, en faveur d'une fusion des deux communes. Si les citoyennes et citoyens des Brenets et du Locle l'acceptent, ils devront élire ensemble leurs nouvelles autorités lors des élections communales d'octobre prochain et la fusion entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Contacts : Denis de la Reussille, président de la Ville du Locle, 079 248 24 35  
José Decrauzat, président de la commune des Brenets, 079 625 20 00

Le Locle, le 29 mai 2020